



Villenauxe, le 15 septembre 2024

JUSQU'ICI TOUT VA BIEN...

Jusqu'ici tout va bien semble être la devise à inscrire sur la devanture du C.D de Villenauxe la Grande.

Comme preuve de cet adage nous pouvons citer la nuit du 14 septembre :

Un incendie se déclenche au QD sans que l'officier d'astreinte daigne faire intervenir les pompiers ou le Samu. Par peur sûrement qu'une extraction pour une PPSMJ en escorte renforcée soit obligatoire avec un service de nuit déjà sous doté en agent et oblige cette astreinte à travailler.

Bilan : le détenu sera mis à l'accueil puisque aucune cellule disciplinaire n'est disponible, toutes occupées par des PPSMJ refusant de quitter le QD et que ce même détenu sera vu par le Samu que le lendemain matin sur place.

Les preuves quotidiennes de cette déliquescence au CD de Villenauxe la Grande sont nombreuses.

-Il suffit de regarder les alarmes ICOM, coup de poings et périmétriques qui ne sont plus testées régulièrement avec la complicité du chef de détention qui appose une signature sur les registres mais laisse perdurer de telles pratiques.

-Citons également les verres dormants défectueux ou cassés qui ne sont pas remplacés et conduit à la disparition de clés dans l'indifférence générale malgré les signalements permanents des surveillants et brigadiers chef sur les registres prévus à cet effet...

Nous pourrions écrire des pages entières d'exemple, les manquements au CD de Villenauxe la Grande sont tellement nombreux et que la plupart sont imputables au service infrastructure et à la chaîne hiérarchique qui laisse faire.

Le SPS constate que Monsieur le Directeur n'a pas fait preuve d'autant de souplesse vis-à-vis de son personnel de surveillance lors du passage de la MCI sur la structure après son installation.

Le SPS demande un état des lieux exhaustif des manquements en terme d'infrastructure et qu'un plan d'action soit mis en place pour assurer une sécurité maximale à l'établissement.

Le SPS rappelle que jusqu'ici tout va bien grâce aux surveillants qui tiennent à bout de bras et à bout de souffle l'établissement mais qu'en cas d'incident majeur, la Direction et le Chef de Détention devront assumer leurs passivités et responsabilités.

Le bureau local